



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23 / 12 / 2024

Dossier complet le : 16 / 12 / 2025

N° d'enregistrement : 2024-14202

1 Intitulé du projet

Création d'un crématorium pour animaux de compagnie à Montredon-des-Corbières (11).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MPP

Raison sociale

MPP

N° SIRET

9 5 2 7 3 2 5 2 7 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

SAMSO

Prénom(s)

Laurence

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°48	Création d'un crématorium animalier
Catégorie n°1.a)	Installations classées pour la protection de l'environnement : Etablissement soumis à autorisation au titre de la rubrique 2740 (incinération de cadavres d'animaux de compagnie) du classement ICPE et a demande d'autorisation d'exploiter

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société MPP projette de construire un crématorium animalier accessible au public, au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Castellat. Ce projet est localisé au Sud de la commune de Montredon-des-Corbières (11100), le long de l'impasse la Marignan. Implantées sur un terrain de 11 250 m² de la parcelle n°846 section C, cette zone de projet sera subdivisée en plusieurs parcelles. Le projet se situe sur l'ilot 14b, actuellement disponible, avec une surface finale d'environ 2 339 m².

Cet ilot, actuellement en friche, abrite une ligne à haute tension en fond de parcelle. Le secteur environnant est principalement composé de bâtiments à usage de bureaux ou pour l'exploitation des entreprises au sein de la ZAC. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de plain-pied d'emprise au sol de 276 m², d'une zone de stationnement de 515 m² dotée d'une voirie et de quatre places de stationnement dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de 1 490 m² d'espaces verts avec la plantation de 24 arbres ainsi qu'une haie vive en limite de propriété.

Le crématorium a pour objectif l'atteinte de traitement de 10 000 à 12 000 corps par an d'ici 5 ans, avec la possible mise en place d'un four supplémentaire dans les prochaines années, afin d'augmenter la capacité de traitement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de proposer un service actuellement inexistant dans le département de l'Aude, permettant ainsi de réduire les impacts carbone que peuvent engendrer les services de crémation animalier. Le crématorium animalier le plus proche étant situé à 110 km du site.

Le crématorium s'implantera au sein d'une ZAC déjà en activité, sur un lot actuellement disponible.

Au regard des effets attendus du fait de la mise en oeuvre du projet et des sensibilités environnementales du secteur d'implantation, les principaux enjeux environnementaux identifiés sont :

- La maîtrise des émissions des polluants atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre.
- La maîtrise des rejets dans les eaux pluviales et usées.
- La maîtrise des nuisances sonores et olfactives.
- La maîtrise du stockage et de l'élimination des cendres non restituées.
- Le respect de l'implantation du projet à plus de 200 mètres des limites périphériques de la zone industrielle.
- La protection des zones humides et de la biodiversité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment comprenant des espaces d'accueil et administratifs. La partie technique du site comprendra une chambre froide négative pour le stockage des cadavres d'animaux, une zone de stockage pour les fûts contenant les cendres, un espace de stockage des équipements nécessaires à l'exploitation du site, une salle de préparation des cadavres d'animaux avant la crémation, une salle de crémation comprenant l'incinérateur, une salle de recueillement pour la restitution des cendres aux propriétaires, des sanitaires publics et des locaux (vestiaires, sanitaires, douches, salle de repos) réservés au personnel.

Pour la construction de ce bâtiment, l'intervention d'engins lourds du type pelleteuses, tractopelles, camions bennes /Dumper et bulldozer sera nécessaire en phase travaux.

De plus, des grues ainsi que tous les engins spécifiques nécessaires aux différents corps de métier interviendront au cours de la construction.

En ce qui concerne la voirie et le parking, des terrassements seront effectués. La voirie sera réalisée en revêtement imperméabilisé type enrobé à chaud afin d'en assurer la pérennité.

La durée des travaux est estimée à 12 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'établissement aura une activité diurne avec une possibilité de crémation nocturne, l'accueil de la clientèle s'effectuera uniquement durant la journée. Il fonctionnera avec trois salariés et sera doté d'un incinérateur composé d'un four destiné à l'incinération d'animaux de compagnie de poids inférieur à 100 kg. Le crématorium aura une capacité de traitement maximale de 40 kg/h. Les quantités traitées sont de l'ordre de 300 kg/jour.

Les cadavres d'animaux de compagnie seront collectés auprès du réseau de vétérinaires du secteur (Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Hérault). Les propriétaires pourront également amener eux-mêmes leur animal, avec ou sans restitution des cendres.

En l'absence de récupération des cendres, celles-ci seront stockées et une société spécialisée (Suez environnement ou Veolia) passera autant que besoin sur site pour récupérer les cendres et les acheminer vers un lieu de stockage/traitement dédié.

Une possibilité de dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs du crématorium animalier sera également instaurée selon la réglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (PC)

Autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface finale sous l'ilot 14b sur la parcelle cadastrée n°846 section C	2 339 m ²
Emprise au sol du bâtiment	276 m ²
Distance du bâtiment avec l'impasse la Marignan	11 à 15 mètres
Distance du bâtiment avec avec la limite parcellaire Nord	7 mètres
Distance du bâtiment avec avec la limite séparative Sud	6 mètres
Surface de stationnement / d'espaces verts	515 m ² / 1 490 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	L'extrémité Sud-Ouest de la zone de projet est incluse dans la ZNIEFF de type II "Collines narbonnaises", soit 0,00004 % de la surface totale de la ZNIEFF. ZNIEFF de type I "Garrigues de Marignan et Troude la Rate Penade" à 250 mètres au Sud du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de la zone de protection au titre des abords de monuments historiques "Aqueduc dit des sources de Fontfroide, montjoies". Zone tampon du Canal du Midi à 1,5 km à l'Est de la zone de projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Montredon-des-Corbières, et donc la zone de projet du crématorium, est classée en totalité dans les zones de répartition des eaux de l'Aude médiane et de l'Aude aval.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du périmètre de protection éloignée (PPE) et du périmètre de protection rapprochée (PPR) du forage "Cap de Pla Le Ratier", doté d'une DUP approuvée le 3 juillet 2018. Ce forage est situé à environ 650 mètres au Sud-Est de la zone de projet. Le projet n'est pas proscrit puisqu'il respecte la réglementation en vigueur au sein de ces zones de protection.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit "Ruines du Castellat et les berges du veyret (Montredon)" est situé à 350 mètres au Sud-Est de la zone de projet. Le site inscrit "Ruines du moulin du Rouc et abords (Montredon)" est localisé à 750 mètres au Nord de la zone de projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La ZSC "Grotte de la Ratapanade" est située à 450 mètres au Sud-Est de la zone de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre de ce projet. L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable. Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable propres aux employés et visiteurs, ainsi que pour le nettoyage des locaux. On peut donc estimer la consommation annuelle d'eau potable à environ 100 m³.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification de masses d'eaux souterraines n'est à envisager pour ce projet. La nature de la construction d'un bâtiment à structure légère, sans niveau de sous sol, n'entraîne pas de pompage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est relativement plat. Lors du terrassement, les terres décapées permettront la mise à niveau du terrain d'assiette. Le rapport déblais remblais sera nul.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est relativement plat. Lors du terrassement les terres décapées permettront la mise à niveau du terrain d'assiette. Le rapport déblais remblais sera nul.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le crématorium sera raccordé au réseau d'eau potable, au réseau pluvial et au réseau d'assainissement collectif de la commune de Montredon-des-Corbières. Ces raccordements s'effectueront sur l'impasse la Marignan. Le projet étant située au sein d'une ZAC qui a été viabilisée en ce sens.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une faible partie du projet est située au sein de la ZNIEFF de type II " Collines narbonnaises", soit 0,00004 % de la surface totale de la ZNIEFF. L'impact du projet sur ces zones d'intérêt environnemental est nul, s'implantant dans une ZAC déjà en activité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Grotte de la Ratapanade", située à 450 mètres au Sud-Est de la zone de projet. Aucun impact n'est susceptible d'être engendré par ce projet sur cette zone Natura 2000. Annexe 7 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur les sites Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle n°846 section C, qui accueillera le projet du crématorium animalier, est actuellement en friche. Elle est située au sein d'une ZAC déjà en activité. Aucun espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes n'est susceptible d'être endommagé par ce projet. De plus, la végétalisation d'une partie de la parcelle est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le risque technnnologique possible sur ce type de projet est le risque d'incendie industriel, causé par l'incinérateur du crématorium animalier. Cependant, le bâtiment sera équipé d'un extincteur de type EP et d'un extincteur de type CO2, afin de respecter l'article 8 de l'arrêté du 6 juin 2018. Un point d'eau incendie sera mis en place à proximité du bâtiment, avec des prises de raccordement conformes. Le dossier ICPE étudiera davantage les installations de mise au norme de ce projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone de projet se situe en zone de ruissellement potentiel de risque inondation. Risque Retrait/Gonflement des argiles : Aléa moyen Risque effondrement de terrain : Faible Risque incendie de forêt : Faible à moyen Risque séismes : Faible Potentiel Radon : Catégorie 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Des mesures spécifiques seront mises en place pour l'évacuation des fumées, des effluents gazeux, des cendres et des eaux usées. Annexe 8 - Risques du projet sur l'environnement
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Les cadavres sont livrés dans des emballages étanches, sauf lorsqu'ils sont apportés directement et individuellement par un particulier. Le risque sanitaire est donc faible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des véhicules seront utilisés pour la collecte des corps en clinique vétérinaire vers le crématorium animalier. Les véhicules seront isothermes et fermés (voire réfrigérés). Cependant, les déplacements se feront dans le secteur du crématorium afin de limiter l'impact kilométrique et ne pas engendrer d'impact important sur le trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les sources sonores sont liées à l'utilisation des véhicules et au fonctionnement de l'incinérateur et du crémulateur (broyeur).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Annexe 8 - Risques du projet sur l'environnement
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les sources de dispersion des odeurs de ce projet peuvent être liées aux opérations de réception et de stockage des cadavres. Les corps seront emballés et transportés dans des véhicules réfrigérés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Annexe 8 - Risques du projet sur l'environnement
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En dehors de la période de chantier, le crématorium ne générera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le seul dégagement lumineux se fera en fin de journée ou pendant les journées d'hiver pour l'accueil du public en corrélation avec la norme PMR notamment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les principales émissions atmosphériques sont celles générées par les appareils de crémations. Des équipements de crémations performants seront installés de manière à respecter les valeurs limites réglementaires des rejets dans l'atmosphère, selon les modalités de l'arrêté du 6 juin 2018.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux de lavage seront désinfectées via un traitement de filtration avant rejet dans le réseau communal.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Annexe 8 - Risques du projet sur l'environnement + Dossier ICPE

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le crématorium rejette des effluents de type domestiques. Les eaux usées seront collectées par le réseau d'eaux usées existant. Annexe 8 - Risques du projet sur l'environnement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets ménagers liés à l'activité humaine sur le site seront triés et éliminés via la filière de ramassage communal. Les cendres seront traitées, évacuées par un prestataire agréé et valorisées en site adapté de manière à n'engendrer aucune nuisance sur l'environnement. Annexe 8 - Risques du projet sur l'environnement
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne portera pas atteinte au périmètre de protection du monument historique concerné ou à la zone tampon du Canal du Midi étant donné l'éloignement et sa localisation au sein d'une ZAC déjà en activité. Le permis de construire à considérer cette particularité. Le terrain du projet fera l'objet d'un aménagement paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle n°846 section C, qui accueillera le projet du crématorium animalier, est actuellement en friche. Le projet est situé au sein d'une ZAC déjà en activité, prévue de manière à limiter les impacts sur l'usage des sols. Le projet sera soumis à autorisation pour l'exploitation d'une ICPE ce qui étudiera l'ensemble des points réglementaires à respecter quant à l'impact sur l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine mis en place sont :

- L'ensachement et la réfrigération des cadavres pour le respect des normes sanitaires et la réduction des nuisances olfactives.
- La gestion des eaux usées, eaux pluviales et eaux de voiries avec notamment la désinfection des eaux usées du bâtiment avant rejet dans le réseau d'assainissement collectif communal.
- La ventilation des locaux.
- L'installation d'équipements neufs et conformes aux règlements en vigueur ainsi que le choix judicieux des équipements, système de filtration et prétraitement permettant d'abaisser les concentrations de polluants dans les rejets.
- La réduction des nuisances sonores par le choix judicieux des équipements.

De plus, le projet est situé au sein d'une ZAC déjà en activité, prévue à cet effet, sur un terrain actuellement disponible et en friche.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les précédentes justifications nous conduisent à considérer qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

Tout d'abord, le projet doit s'implanter dans une ZAC déjà en activité, précisément destinée à l'accueil d'entreprises éloignée de tout espace protégé. Ensuite, il sera en tout état de cause soumis à autorisation pour l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement. Il donnera donc lieu à une étude d'incidence sur les rubriques concernées.

Enfin, les équipements de crémation prévus disposeront de systèmes de filtration performants et les concentrations de polluants dans les rejets seront respectées suivant les valeurs limites réglementaires.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Risques du projet sur l'environnement	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

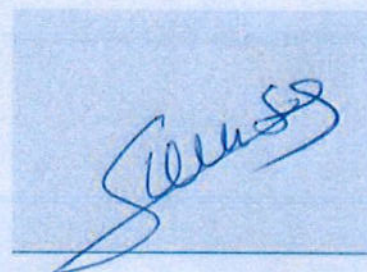
Nom SAMSO

Prénom LAURENCE

Qualité du signataire Co-gérante

A Salles d'Aude

Fait le 03/12/2024



Signature du (des) demandeur(s)